MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

IMAGE NUMERIQUE : PRISE DE VUES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 64 21 05 U21D1
DOMAINE DE FORMATION : 601
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2001
sur avis conforme de la Commission de concertation

IMAGE NUMERIQUE : PRISE DE VUES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de réaliser des prises de vues en mode numérique et d'exploiter les ressources de l'équipement en tenant compte de ses contraintes spécifiques ;
- de développer, à travers les différentes activités d'enseignement, des compétences technologiques, pratiques et artistiques.

  Couplées avec l'unité de formation « Image numérique : numérisation – traitement-retouches», les compétences développées dans ce dossier préparent l'étudiant à l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans sa vie professionnelle.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- construire des réponses à des questions globales sur le contenu de messages, de types variés, d'un niveau de langue courante;
- utiliser, à l'oral, un niveau de langue approprié à la situation de communication;
- écrire, en démontrant une connaissance suffisante de la langue, un message d'un niveau de langue courante, de type varié (informatif, narratif ou expressif), de plus de vingt lignes, de production personnelle.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.2.D. (ou C.E.S.I.).

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Pratique de la prise de vues en mode numérique	CT	S	64
3.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

à travers les différentes activités d'enseignement :

- d'appliquer, au cours des séances de manipulations du matériel, les consignes de sécurité : rangement, vérification du fonctionnement des différents appareils mis à sa disposition, respect des consignes liées à l'emploi de techniques spécifiques, gestion adéquate des déchets et respect de l'environnement ;

face à un florilège de thèmes imposés mettant en jeu des sujets tels que nature morte, paysage, personnage(s),..., :

- de prendre en compte les consignes de la situation et les contraintes du thème choisi ;
- de traduire, en un mode opératoire logique, les différentes démarches à effectuer en tenant compte des contraintes propres à l'équipement ;
- d'en déduire les démarches techniques liées :
  - à la prise de vues : cadrage, éclairage, décor, ... ,
  - au contrôle de la qualité de sa production,
  - à la sauvegarde et à la diffusion ;
- de présenter sa production en justifiant les critères de qualité technique retenus et le mode d'expression artistique choisi ;

et, pour atteindre ce niveau de compétence,

- d'intégrer les différentes capacités reprises dans le tableau suivant :

Pour la préparation et la réalisation de prises de vues, l'étudiant sera capable, en fonction du thème :

CAPACITES TECHNOLOGIQUES	**CAPACITES PRATIQUES**	**CAPACITES D'EXPRESSION ARTISTIQUE**
♦ d'analyser les différentes techniques et leurs conditions de réalisation : ♦ pour choisir : ◆ un type de composition et un cadrage, ◆ une mise en situation du sujet, ◆ un type d'éclairage ; ♦ pour combiner les propriétés des composants (formes, volumes, couleurs, matières, éclairages, environnement) ; ♦ pour traduire (sous forme d'esquisse, par écrit, oralement) les options relatives : ◆ aux procédures et procédés à mettre en œuvre, ◆ à la composition et à la mise en situation, ◆ aux techniques (éclairage, matériel) ; ♦ d'identifier les règles de composition d'un décor : ♦ les règles régissant les dimensions relatives (sujet, fond, éloignement, perspective), ♦ l'association de couleurs et de contrastes différents ; ♦ d'identifier les caractéristiques des matériels et des techniques ;	♦ de mettre en œuvre les différentes techniques de prise de vues (de la phase préparatoire à la réalisation), en tenant compte : ♦ des ressources matérielles disponibles, ♦ des techniques de capture, ♦ des contraintes de l'environnement (lumière et sujet à traiter) : ◆ portraits, ◆ personnages en situation, ◆ natures mortes et objets, ◆ architecture et décoration, ◆ type d'effet recherché, ◆ … ; ♦ des contraintes de la diffusion ;	*à développer au cours des différentes activités d'enseignement (de la préparation à la finition),* ♦ de choisir, parmi un ensemble de photos, pour un thème donné, celles qui expriment une approche personnelle et subjective ;

CAPACITES TECHNOLOGIQUES	CAPACITES PRATIQUES	CAPACITES D'EXPRESSION ARTISTIQUE
♦ de s'approprier des connaissances et des techniques de résolution de problèmes : ♦ de netteté et de profondeur de champ, ♦ du choix des objectifs, ♦ du type d'éclairage et de façonnage de la lumière y compris l'utilisation d'accessoires, ♦ de la mesure de la lumière, ♦ des techniques de filtrage des sources lumineuses (recherche d'effets).	♦ d'appliquer des techniques de base de prises de vues et de rhétorique de l'image pour : ♦ les portraits, ♦ les personnages en situation, ♦ les natures mortes et les objets, ♦ l'architecture et la décoration, ♦ macro ; ♦ de rédiger le mode opératoire mis en œuvre en tenant compte des contraintes de l'équipement.	♦ d'analyser sur le plan de l'expression artistique les effets recherchés ou produits : ♦ par l'utilisation de techniques spécifiques ou originales liées à la prise de vues : ♦ l'éclairage, ♦ la composition du décor, ♦ les filtres, ♦ les façonneurs, ♦ la rhétorique de l'image, ...
Pour les techniques de diffusion, l'étudiant sera capable, en fonction du thème :		
♦ de s'approprier des connaissances et des techniques de résolution de problèmes relatifs : ♦ à la lecture et l'interprétation des consignes des équipements, ♦ aux modes de captation et aux caractéristiques des capteurs, ♦ à l'utilisation des filtres en fonction des effets recherchés, ♦ aux différents modes de diffusion : R.G.B.. (red, green, blue) - C.M.Y.K. (cyan, magenta, yellow, black) ;	*pour assurer une qualité suffisante de ses productions,* ♦ d'appliquer, d'une manière appropriée, les différentes techniques de diffusion : ♦ appliquer correctement les consignes de la documentation technique ; ♦ contrôler les caractéristiques de l'image et justifier les critères retenus pour estimer l'adéquation entre le résultat obtenu et les objectifs poursuivis ; ♦ de contrôler la qualité de la production obtenue :	♦ par l'utilisation de techniques spécifiques ou originales liées pour le développement et la finition ; ♦ de réaliser un press book des photographies pour chaque thème imposé ;

♦ à la taille finale de diffusion, ♦ aux technologies d'impression en petit volume (jet d'encre, sublimation, insolation) ; ♦ d'expliquer : ♦ le fonctionnement des appareils nécessaires à la phase de finition et de tirage, ♦ les règles de sécurité à respecter dans leur maniement (tant pour les personnes, le matériel que pour les produits), ♦ les règles de base pour assurer leur entretien et une maintenance de premier niveau.	♦ contrôler les caractéristiques de l'image obtenue sur écran et produire le document sur tout type de support répondant aux attentes de la clientèle : ♦ imprimer sur papier ; ♦ graver sur CD ; ♦ ajuster le mode de prise de vues en intervenant sur la colorimétrie et sur le contraste.	♦ d'apprécier, en équipe, la qualité de différentes productions sur le plan artistique et de communiquer son appréciation personnelle ; ♦ d'apprécier l'adéquation entre le projet et sa réalisation afin de développer son sens critique et esthétique.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

- de présenter, pour chaque thème imposé, au moins cinq photographies qu'il estime les plus réussies et de justifier le mode opératoire mis en œuvre en tenant compte des contraintes propres à l'équipement numérique ;
- de justifier sa production,

  sur le plan technique :

  - la qualité de la prise de vues,
  - le degré de prise en compte des contraintes externes (décor, éclairage, ...),
  - la qualité des résultats obtenus (colorimétrie, sensitométrie, ...),
  - l'adéquation aux techniques de diffusion ;

  sur le plan de l'expression artistique :

  - la recherche d'effets originaux (de la prise de vues jusqu'au tirage),
  - la personnalisation de l'image obtenue ;
- de proposer des solutions techniques à des problèmes spécifiques posés portant sur :
  - les règles de sécurité,
  - le fonctionnement du matériel numérique y compris la maintenance de premier niveau,
  - les attentes de la clientèle.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la qualité des comportements professionnels mis en œuvre,
- de la clarté et de la précision dans l'utilisation du vocabulaire technique,
- de la qualité des solutions techniques proposées,
- de la rapidité de raisonnement,
- du degré d'autonomie atteint,
- du niveau de son sens critique.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert qui devra justifier d'une expérience actualisée en prise de vues numérique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.